

**DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATIONS DES ENERGIES
RENOUVELABLES (ZAE nR)**

Vu le Code de l'Energie,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2023,

Vu le registre de concertation dédié,

Monsieur Laurent NOTEBAERT, rappelle au Conseil Municipal que la loi d'accélération des énergies renouvelables, promulguée le 10 mars 2023, a institué dans son article 15 la création de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR), dont l'initiative est confiée aux communes.

Conformément aux dispositions de cette loi, le Conseil Municipal, réuni le 19 décembre 2023, a délibéré sur les modalités de concertation auprès de la population. L'ouverture d'un registre le 15 janvier 2024 a permis le recueil de l'avis de la population jusqu'au 30 janvier 2024. Les éléments cartographiques ont été publiés sur le site internet et l'application de la commune pendant toute la durée de la concertation.

Aucun avis n'a été formulé pendant la concertation publique ; aussi les différentes cartes présentées n'ont pas évolué. Les zonages définitifs, annexés à cette délibération, constituent donc les zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal de Gravelines.

Les Commissions Extra-Municipales « Cadre de Vie, Environnement et Risques Majeurs » et « Travaux, Aménagement et Accessibilité » ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de Gravelines les zones figurant en annexes à la présente délibération ;
- Autorise la transmission de la cartographie de ces zones au référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique du Département du Nord ainsi qu'à la Communauté Urbaine de Dunkerque ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 21 MARS 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 25 MARS 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 25 MARS 2024

Conseil Municipal convoqué le : 15 Mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2024 – 18 h 00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Laurie VERSTRAET, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,
Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.